



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



Pour l'année qui commence

Les membres du Bureau
de l'Amicale V B

vous adressent

leurs meilleurs vœux et souhaits
pour vous et les vôtres

HISTOIRE DE FOU

Je viens de rencontrer un ami que je n'avais pas vu depuis ma sortie des barbelés. Rencontre tout à fait fortuite d'ailleurs et dont l'imprévu nous a arrachés, à tous les deux en même temps, des cris d'enthousiasme. Les gens qui à cet instant passaient près de nous se sont retournés, certains même se sont arrêtés et nous ont examinés curieusement. L'un d'eux, croyant traduire l'impression générale, s'est écrié :

« Y sont dingues, ces types-là ! »

Alors mon copain, l'œil malicieux, me dit :

« Tu vois, ça continue ! »

Il faut que je vous explique. Mon copain, appelons-le Bernard pour la commodité du récit, était un ancien stagiaire du Waldho. Il faisait partie de la Section Infektion, chère à mes amis Piffault et Desseigne. Mais lui, Bernard, n'était pas infirmier. Il était pensionnaire à part entière chez ceux que nous appelions communément « les dingues ».

Ça l'avait pris, comme ça, tout d'un coup. Un soir, après la soupe, il était venu me voir dans mon petit bureau servant de magasin que le père Wohlfarth m'avait installé au dernier étage du bâtiment de la chirurgie.

« C'est décidé je veux jouer les fous. Il n'y a que comme ça que j'ai une chance de me tirer d'ici ! »

Je m'empressai bien sûr de lui démontrer la tâche insurmontable qu'il allait entreprendre. D'abord les visites. Les médecins allemands ne sont pas ignares et auraient tôt fait de découvrir la supercherie. Ne parlons pas des médecins français. Avec eux cela irait tout seul, ils ferme- raient les yeux et au besoin pousseraient à la roue. Et puis surtout il faudrait se méfier des mouchards, de ceux qui pour être bien avec nos géoliers vendraient père et mère. Il faudrait changer totalement son mode d'existence. Plus d'amis ! Plus personne à qui se confier. Mesurer les paroles que l'on va prononcer et ne

jamais changer la ligne de conduite que l'on s'est fixée...

« Mon vieux, le sort en est jeté. J'ai tout prévu. Je risque le paquet. J'ai mis Camille dans le bain et il marche... »

Camille, c'est notre ami Charbonnet, le préposé au laboratoire.

« Avec des piqûres de morphine il me donnera cet air hagard qui doit compléter

mon personnage. Car à partir d'aujourd'hui je ne me rase plus et me laisse pousser les cheveux. Je viendrai te voir de temps en temps pour me retremper dans le monde civilisé. Mais dès maintenant, pour toi, je suis devenu Bernard le dingue... »

Pendant un an cet homme a joué le jeu terrible du quitte ou double. Chaque fois il doublait. C'est-à-dire qu'il en ajoutait. Son intelligence, toujours en éveil, cherchait un moyen qui serait infaillible pour prouver définitivement sa folie.

Il venait, toujours après la soupe du soir, me trouver dans mon local, et là, avec deux autres amis sûrs, nous jouions au bridge. Pas les jours où l'ami Camille lui avait fait sa piqûre, car ces jours-là notre Bernard était malade, mais vraiment malade ! Les autres jours, c'était un agréable partenaire au bridge. Mais cela faisait bizarre de voir cette tête brune aux cheveux embroussaillés, à la barbe hirsute, de l'autre côté de la table.

Un jour, il y eut une alerte vraiment sérieuse.

DIMANCHE
15
MARS
1959

Retenez bien cette date

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU STALAG V B

A 10 heures 30 du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Les camarades désireux de poser leur candidature au Comité sont priés de l'adresser avant le 10 mars 1959.

Vous trouverez en quatrième page un pouvoir à découper et à nous retourner signé, avant le 10 mars, pour les camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Il est rappelé que chaque membre de l'Amicale doit, soit par sa présence, soit par son pouvoir, participer aux travaux de l'Assemblée générale.

N'oublions pas que l'année 1959 verra le 14^e anniversaire de la libération de notre Stalag. Nous devons montrer que notre force et notre union restent intactes et que l'Amicale sort grande de l'épreuve du temps.

Il est indispensable que vous participiez aux travaux de l'Assemblée générale, soit par votre présence effective, soit par le pouvoir que vous devez nous adresser.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 2 février 1958
- Rapport moral
- Rapport financier
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Renouvellement partiel du Bureau
- Divers (cotisation)
- Désignation de deux délégués à l'Assemblée de l'U.N.A.C.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

ATTENTION !

Après les délibérations de l'Assemblée générale on

DÉJEUNER AMICAL

réunira, dans les salons du Bouthéon, les congressistes V B et leurs familles
Prix : 700 fr. environ

On s'inscrit dès maintenant au Siège

L'après-midi, à partir de 15 heures

MATINÉE DANSANTE ET RÉCRÉATIVE

Entrée gratuite

Tous les membres de l'Amicale et leur famille sont cordialement invités
ON DANSERA JUSQU'À 21 HEURES

APPEL DU TRÉSORIER

As-tu réglé ta cotisation 1959 ?

Notre Amicale ne peut vivre que si TOUS les membres du groupement accomplissent leur premier devoir : PAYER LA COTISATION.

Tu as vu que les ordonnances nouvelles vont compliquer sérieusement notre trésorerie :

Augmentation des frais, des timbres, des taxes, etc...

Aide ton Amicale à tenir le coup en adressant IMMÉDIATEMENT ta cotisation à notre compte chèque postal : PARIS 4841-48.

MERCI DE TON OBLIGEANCE.

Bernard vint me voir, comme d'ordinaire, après la soupe. A son air affolé, je devinai qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. En effet :

« Tout est foutu ! Onze mois de privations, de comédie. Ma santé presque ruinée pour en arriver là ! »

« Mais à quoi donc ? »

« On nous envoie dans une maison de fous ! Tu te représentes ce que cela veut dire. Enfermés, mon vieux, enfermés jusqu'à la fin de nos

jours dans une maison de dingues, des vrais ceux-là !... »

Malgré tout, Bernard prit ce soir-là la décision de continuer. Adviene que pourra ! Bien lui en prit car huit jours après c'était la visite des malades. Il partait D.U. La France n'était pas loin. Il ne me vit pas à son départ, son état de santé l'obligeant de partir en ambulance. En effet, Charbonnet lui avait fait l'ultime piqûre. Mais, pour que notre ami Bernard ne prenne goût à la morphine, notre ami Camille avait doublé la dose. Et Bernard partit malade, malade !!

« Ainsi, tu vois, on me prend encore pour un dingue ! Ça ne me change pas. Tu sais, après mon départ de là-bas je suis rentré bien calmement dans mes foyers. Ça me faisait du bien d'être enfin un homme sensé. J'en avais rudement marre de jouer les fous. Imagines-tu la patience qu'il faut avoir, la force de caractère qu'il faut posséder pour ne jamais créer d'impair ? Bon sang, je ne suis pas féru de médailles, mais je te jure que les gars qui ont fait ça, eh bien ! on devrait les décorer. Il y a bien la médaille de la Résistance ! Qu'on la donne aux vrais, aux purs, à tous ceux qui au début ont risqué leur vie, à tous ceux qui vraiment ont fait de la Résistance. Je suis d'accord ! Mais aussitôt la guerre finie, c'était à qui avait le plus résisté. Le plus petit collaborateur avait en poche un certificat de résistant. Mais nous, les prisonniers, on était des collabos, des gars en qui on n'avait pas confiance, les gars que les Boches avaient libérés pleins de pognon et pétants de santé ! C'étaient nous les rabat-joie ! Et nous on ne pouvait pas être des résistants, pas vrai ? Avoir risqué pendant un an la camisole de force, les douches, les coups et peut-être se voir enfermer jusqu'à la fin de sa vie dans un cabanon d'asile, ça ce n'est pas de la résistance ? Et qu'est-ce que c'est alors ? Tu l'aurais fait, toi, ce que j'ai tenté ? »

— Franchement non. Et je m'incline devant ton courage et celui de tes autres camarades.
(Voir la suite page 4)



TEXTES ET DOCUMENTS



DROITS A PENSION DES ASCENDANTS. — Les ascendants âgés de 60 ans révolus, s'il s'agit du sexe masculin et de 55 ans révolus s'il s'agit du sexe féminin, ont droit à pension si le décès du militaire est survenu dans des conditions de nature à ouvrir le droit à pension de veuve (pensionné à 65 % au moins). Si la veuve du pensionné perçoit la pension, les ascendants ont droit également à pension. Taux actuel : 76.000 fr. par an.

Il n'y a pas de condition d'âge si les ascendants sont atteints d'infirmité incurable ou de maladie incurable. Il faut être de nationalité française. Les étrangers, sous certaines conditions, bénéficient des mêmes avantages. Il ne faut pas être imposé sur le revenu pour plus de 60.000 fr. après abattement.

PUPILLES DE LA NATION. — Les orphelins qui perçoivent la pension d'orphelins de guerre peuvent obtenir le titre de « Pupille de la Nation ». Il faut, pour la guerre 1939-1945, qu'ils soient nés avant le 27 mars 1947. Les enfants d'invalides peuvent, sous certaines conditions, obtenir ce titre même s'ils ne sont pas orphelins. La date de naissance exigée est la même.

RETRAITE DU COMBATTANT. — Il n'y a pas de forclusion pour déposer la demande de retraite du combattant si l'intéressé n'était pas en possession de la carte au 31 décembre 1957.

Les P.G. qui recevront leur carte après cette date doivent, s'ils sont nés avant le 7 janvier 1904, faire leur demande de retraite et joindre un bulletin de naissance sur papier libre ou une fiche individuelle d'état civil à demander à leur mairie.

ASSURANCES VIEILLESSE, PENSIONS ET TAXE PROPORTIONNELLE OU SURTAXE PROGRESSIVE. — Les retraités bénéficient, pour l'établissement de la surtaxe progressive et dans les mêmes conditions que les salariés, de l'abattement spécial de 12 % prévu par l'article 1185 du Code général. Les titulaires des pensions servies par les caisses de retraite autres que les caisses publiques peuvent, comme les salariés et les retraités du secteur public, bénéficier de l'exonération de la taxe proportionnelle, à la condition que lesdites caisses acquittent au Trésor le versement forfaitaire de 3 % prévu par l'article 231 du Code général des Impôts. Mais c'est aux caisses qu'il appartient de demander l'autorisation d'effectuer ce versement et il n'est pas possible d'exonérer de la taxe des pensions servies par les caisses qui n'ont pas sollicité cette autorisation.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLES. — Un arrêté du 10 mai 1958 (« J.O. » 24-5-58) fixe à 193.000 fr., à compter du 1^{er} mars 1958, le gain annuel minimum susceptible d'être déclaré par les exploitants agricoles qui adhèrent, pour les membres de leur famille et pour eux-mêmes, à la législation sur les accidents du travail (art. 1168 du Code rural).

EXONERATION DE PATENTE EN FAVEUR DE CERTAINS ARTISANS. — Une loi du 27 mai maintient le bénéfice de l'exonération de patente en faveur des artisans et faïonniers qui utilisent le concours d'un compagnon pour remplacer un fils effectuant son service militaire.

Jusqu'à présent, l'artisan ou le faïonnier qui, outre le concours de sa femme, de ses enfants et du simple manœuvre indispensable à l'exercice de sa profession, n'occupait qu'un apprenti de moins de 21 ans et aucun compagnon, était dispensé d'acquitter les droits à la

patente; mais il en redevenait passible s'il était contraint de s'adjoindre un compagnon en remplacement de l'un de ses collaborateurs appelé à remplir ses obligations militaires.

BOURSES DE VACANCES DES ALLOCATIONS FAMILIALES. — Une bourse peut être demandée par les parents qui n'ont qu'un enfant à charge et qui touchent le salaire unique. Elle peut être accordée si les conditions de salaires sont remplies au regard de la caisse d'allocations familiales.

CARTE D'INVALIDITE. — La carte double barre n'est pas accordée automatiquement aux pensionnés à 100 %. Elle peut être refusée après expertise médicale; par contre, elle peut être accordée à des invalides d'un taux inférieur. Parfois à des pensionnés à 65 %.

L'OFFICE NATIONAL AVISE LES PRESIDENTS DES OFFICES DEPARTEMENTAUX DE L'OUVERTURE D'UN FOYER POLONAIS. — L'Association « Le Fonds Humanitaire Polonais », dont le siège social est à Paris, 7, rue Copernic, vient de créer une maison de retraite destinée à héberger non seulement les Polonais qui ont combattu en France pendant les deux guerres, mais aussi ceux qui ont lutté en Pologne contre les envahisseurs de leur patrie, de 1939 à 1945.

Cette maison de retraite est installée au Château de Fonsperthus, par Lailly-en-Val (Loiret). Elle a ouvert ses portes le 4 novembre 1958.

Vingt-cinq places y sont réservées à des réfugiés polonais, sous mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies et ayant montré au regard de la législation française la qualité d'ancien combattant.

Seules peuvent être admises les personnes âgées de plus de 65 ans. Des dérogations sont susceptibles cependant d'être accordées aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité d'au moins 80 %.

Notre Etablissement public n'interviendra pas dans le paiement des prix de journée à la couverture desquels les pensionnaires auront à participer dans les conditions prévues par le Code de la Famille et l'Aide Sociale (articles 141 et 142) : « Les ressources des intéressés, de quelque nature qu'elles soient, sont, à l'exception de la retraite du combattant et des pensions attachées aux distinctions honorifiques, affectées au remboursement de leurs frais d'hospitalisation dans la limite de 90 % ».

Il y aura lieu de porter ces informations à la connaissance de vos ressortissants et de transmettre les demandes dont vous pourriez être éventuellement saisi à M. le Directeur de la Maison de Re-

traite du « Fonds Humanitaire Polonais », à l'adresse sus-indiquée.

POUR LES PUPILLES DE LA NATION. DEPOT DE DEMANDES DE BOURSES NATIONALES. REPRESENTATION DES OFFICES AUX COMMISSIONS DES BOURSES. — L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre rappelle que les Pupilles de la Nation qui fréquenteront, à partir d'octobre 1959 :

— une classe secondaire d'un établissement public de l'enseignement du second degré et d'un établissement secondaire privé habilité à recevoir des boursiers nationaux;

— un cours complémentaire de l'enseignement public;

— un collège technique ou un établissement assimilé, et qui désiraient obtenir une bourse nationale, devaient déposer leur dossier, entre le 1^{er} décembre 1958 et le 10 janvier 1959, auprès de l'Inspecteur d'Académie de leur résidence.

Il y aura lieu de conseiller par écrit, au représentant légal des Pupilles susceptibles de fréquenter ces établissements à partir du 1^{er} octobre prochain et des Pupilles qui, les fréquentant actuellement, ne disposent pas, faute de l'avoir demandée, d'une bourse nationale, bien qu'ils remplissent les conditions d'âge pour l'obtenir, de se mettre en instance de bourse dans les délais prévus.

Il y aura lieu de préciser, dans la même lettre, que l'aide financière de l'Office départemental, en matière d'études, ne pourra être accordée que si une bourse nationale a été préalablement demandée.

Dans l'intérêt même des Pupilles dont les familles ont sollicité l'attribution d'une bourse nationale et aussi afin de vous permettre une utilisation rationnelle et efficace des crédits inscrits au budget de l'Office départemental pour les études des Pupilles de la Nation, l'Office National insiste « afin que soit assurée la représentation de

l'Office départemental dans les Commissions départementales et régionales des bourses ».

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA DERNIERE TRANCHE DU PECULE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. — Circulaire n°s 1236/SDF et 2983/SDC du 12 août 1958 du Ministère des Anciens Combattants.

Comme il a été signalé par un communiqué en date du 1^{er} juillet 1958, les empêchements mis au paiement de la 3^e tranche du pécule des anciens prisonniers de guerre ont été levés et les sommes dues doivent actuellement être payées aux conditions fixées antérieurement (c'est-à-dire sans versement d'intérêt).

Confirmation en a été donnée à Messieurs les trésoriers payeurs généraux par note de service du 24 juillet 1958 émanant de la direction de la comptabilité publique.

D'autre part il a été signalé, en outre, par la direction de la comptabilité publique, que, contrairement aux prescriptions de la lettre commune du 18 mai 1954 (« B.O. », n° 5, 1954, p. 760), certains comptables ont rendu le titre de pécule aux intéressés après en avoir détaché, lors du paiement de la dernière tranche, le deuxième volet, tenant lieu de quittance de paiement.

Un bénéficiaire du pécule peut donc encore se trouver en possession de son titre, bien qu'il ait déjà perçu l'intégralité de la somme qui lui est due.

Il conviendra de ne pas perdre de vue cette circonstance pour le cas où un ressortissant demanderait que lui soit remplacé un titre dont il déclarerait avoir égaré le deuxième volet. Il appartiendrait, dans cette dernière éventualité, de vérifier aussitôt si le paiement des tranches du pécule payables sur titre a été émargé dans les cases réservées à cet effet sur le titre lui-même. Si aucun émargement n'apparaissait, il y aurait lieu cependant d'appliquer la procédure prévue par la circulaire n° 1148/SDF du 2 septembre 1955 pour les formalités à remplir en matière de titres égarés (et non de titres détériorés), c'est-à-dire d'adresser l'intéressé au comptable chargé du pécule en cause, et détenteur de la fiche A.

De plus, les comptables détenteurs des fiches A et B pour chaque titre de pécule ont été invités, par la direction de la comptabilité publique, à conserver ces fiches A et B jusqu'à nouvel ordre afin de pouvoir procéder, le cas échéant, aux vérifications nécessaires et fournir tous renseignements utiles qui pourraient être demandés notamment par notre département.

OPERATIONS DE RENOUELEMENT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 8 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE

LA GUERRE, DES PENSIONS D'INVALIDITE ACCORDEES A TITRE TEMPORAIRE. — CONVOCATION DES PENSIONNES. — La circulaire n° 042 SE/1 du 10 octobre 1954 donne toutes indications utiles pour la tenue des échéanciers de convocation des pensionnés à titre temporaire. Ces échéanciers sont constitués par la feuille de renseignements du modèle B.

Ce texte précise notamment que, dans les premiers jours de chaque mois, le service de convocation doit prendre la chemise contenant les feuilles B concernant les pensionnés qui arrivent à expiration 6 mois plus tard et doit les adresser au centre de réforme pour expertise médicale et passage devant la commission de réforme.

Les prescriptions relatives à la tenue des échéanciers et à la convocation des intéressés ont été expressément rappelées dans les instructions pratiques n° 0218 bis CS du 20 août 1951 (Chapitre III, 5^e partie, section III, page 96).

Le ministre des Anciens Combattants rappelle, à nouveau, ces prescriptions et demande d'exercer un contrôle rigoureux afin que la convocation et la visite des pensionnés temporaires, ainsi que leur présentation devant une commission de réforme, aient lieu, de manière à ce qu'il n'y ait pas de solution de continuité dans les arriérés de pension.

Parmi les tâches qui sont dévolues aux Offices, et qui doivent toutes être accomplies avec diligence, aucun retard ne sera toléré au regard de celles évoquées dans la présente circulaire, sauf évidemment dans le cas où ce retard serait imputable au pensionné lui-même.

RELEVEMENT A COMPTER DES 1^{er} JANVIER, 1^{er} MAI ET 1^{er} AOUT 1958, DU MONTANT DU TAUX DE LA RETRAITE DU COMBATTANT, DETERMINE PAR L'APPLICATION DE L'INDICE DE PENSION 33. — Par télégramme du 18 juin, ordre avait été donné de suspendre provisoirement la diffusion de la circulaire n° 452 CS du 9 juillet 1958, prévoyant l'application du rapport constant au taux de la retraite du combattant par application de l'indice de pension 33.

Par circulaire n° 2347/CD/DP du 19 août 1958, la direction des Pensions du Ministère des Anciens Combattants fait connaître que les Offices peuvent désormais procéder à l'application des prescriptions contenues dans la circulaire précitée.

Ils recevront par ailleurs, à titre d'information, un nombre d'exemplaires de l'instruction du Ministère des Finances n° 58-139-B3 du 16 juillet 1958, donnant toutes indications utiles aux comptables assignataires pour le paiement de la retraite du combattant affectée de l'indice de pension 33, compte tenu des nouveaux montants applicables à compter des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août 1958.

ATTENTION !... ATTENTION !... ATTENTION !... — Il y a forclusion depuis le 31 décembre dernier pour le dépôt des demandes :

- de pécule;
- de remboursement des marks;
- du titre de combattant volontaire de la Résistance; de déporté et interné résistant ou politique; de réfractaire; de personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi; de patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi; de patriote transféré en Allemagne;
- de retraite du combattant, pour les A.C. âgés de 50 ans au moins au 7 janvier 1954.

Il est donc inutile de nous demander des formulaires pour établir des dossiers qui ne seraient plus pris en considération.

Par contre, vous pouvez toujours faire votre dossier pour votre demande de carte de combattant.

ADHÉREZ !

**UN JOUR
OU L'AUTRE
VOUS AUREZ BESOIN
DE NOUS
et
NOUS AVONS BESOIN
DE VOUS**

**Cotisation donnant droit
au service du Journal
400 fr. minimum**

GROUPEMENT LYONNAIS DES AMICALES DE CAMPS

Contrairement à l'habitude, et pour différentes raisons indépendantes de leur volonté, nos amis lyonnais nous informent que L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DES AMICALES DE CAMPS DE LA REGION LYONNAISE EST FIXEE AU

Dimanche 12 avril 1959

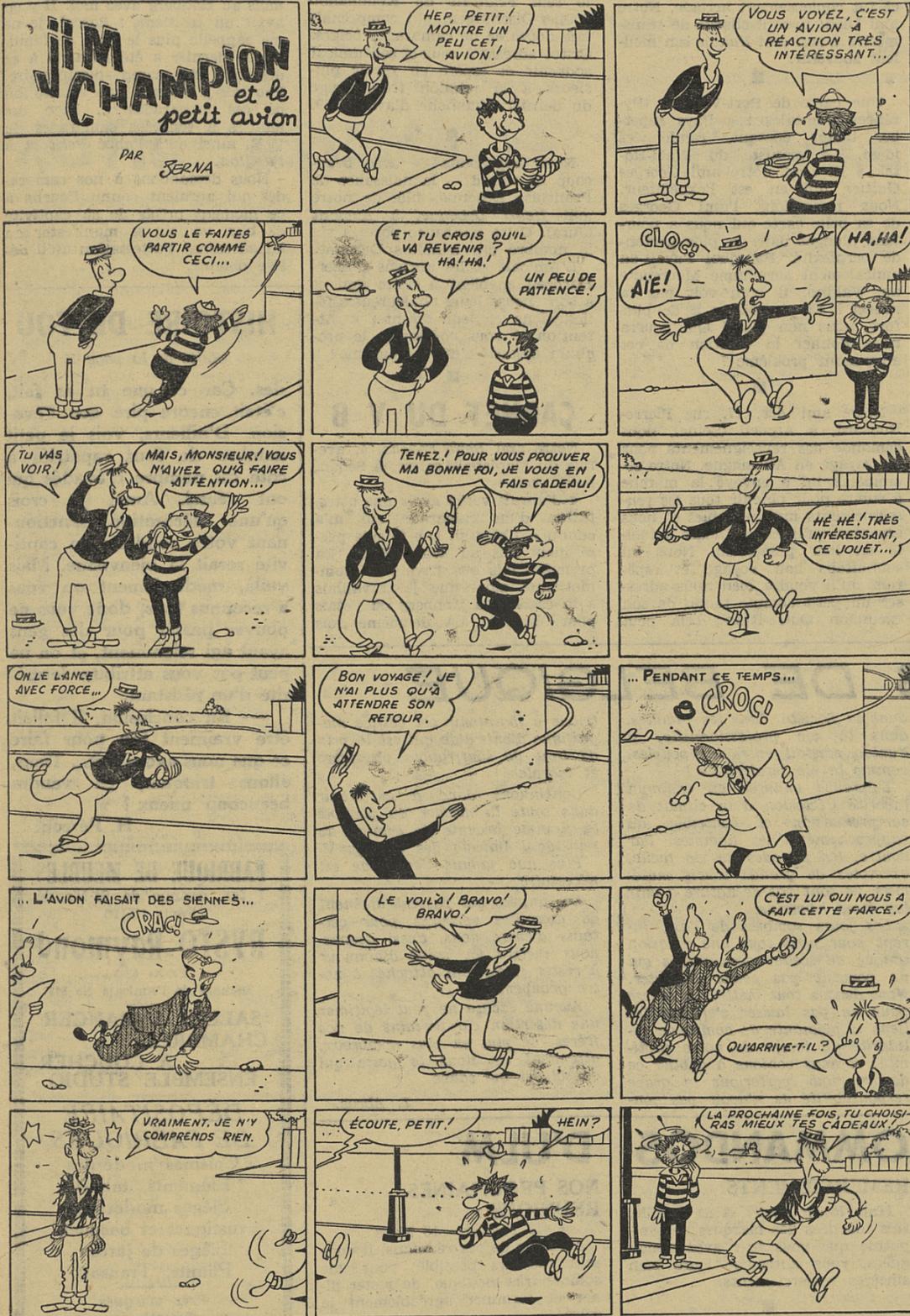
Nous ne doutons pas que les dirigeants des Amicales Nationales feront l'impossible pour se rendre à LYON à cette date où l'accueil de nos amis lyonnais sera, comme tous les jours, des plus chaleureux.

POUR TOUS

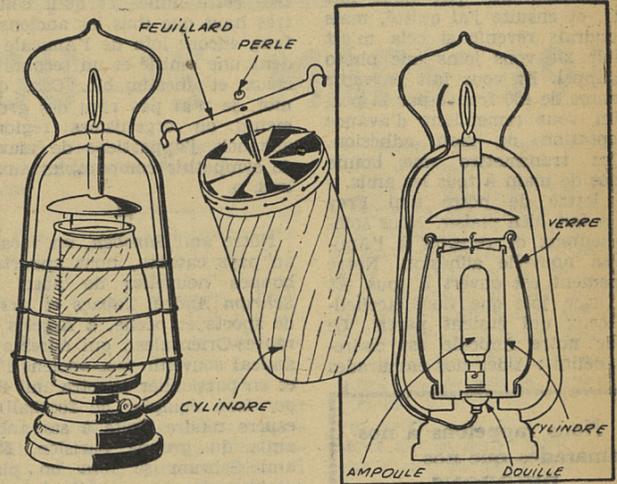
UNE LAMPE TEMPÊTE transformée en lampe électrique

On connaît ces lampes à pétrole au verre ventru, cerclées d'anneaux qui, comme leur nom l'indique, bravent la tempête. En les transformant pour fonctionner à l'élec-

tricité on peut obtenir des lampes aussi rustiques qu'originales qui peuvent aussi bien s'accrocher à un mur que se poser sur une table.



LES AVENTURES DE JIM CHAMPION ET LES AVENTURES DES PIEDS NICKELÉS PARAISSENT DANS « JOYEUSE LECTURE »



Le bec porte-mèche est supprimé. A sa place on fixe par soudeuse une douille de lampe électrique. Pour sortir les fils, on peut soit les faire passer à l'intérieur de la poignée creuse, soit percer un trou au fond de la lampe. Le trou est bordé d'un ceillet en os ou en buis pour éviter les coupures des conducteurs.

Pour agrémenter la lampe, nous avons eu l'idée de monter un système d'écran cylindrique qui tourne sous l'action de l'air chaud dégagé par la lampe allumée, système aujourd'hui très employé dans certains éclairages publicitaires.

Chercher un couvercle de boîte en aluminium d'un diamètre inférieur à celui du verre. Découper dans le métal une hélice à huit pales en laissant chaque pale attachée au rebord par une languette de quelques millimètres. Percer au centre un trou d'épingle. Percer également une série de trous espacés de 20 mm dans le rebord du couvercle.

Prendre un rectangle de cellophane et le coller bord à bord pour constituer un cylindre de même diamètre que le couvercle

d'aluminium et que l'on fixe à celui-ci par une succession de points de fil passés dans les trous percés dans le rebord. La hauteur du cylindre est déterminée après sa mise en place. On le coupe aux ciseaux jusqu'à lui permettre de tourner sans frotter. Pour obtenir l'effet lumineux désiré, il convient de peindre des lignes sinueuses sur la cellophane du cylindre en employant plusieurs couleurs cellulose transparentes.

Le cylindre est supporté par un morceau de feuillard placé diamétralement sur la bordure supérieure du verre de lampe. Un trou est percé au milieu du feuillard. Les extrémités sont coudées pour former deux crochets que l'on serre sur le verre.

Une épingle sert d'axe de rotation au cylindre. Elle traverse l'hélice, avec interposition d'une perle, puis le feuillard avec interposition d'une seconde perle pour finalement être bouclée à la pince.

Pour que le cylindre puisse être entraîné par le courant d'air chaud, il faut qu'il n'ait aucun balourd. D'où la nécessité d'avoir une hélice correctement découpée et d'un trou de passage de l'épingle parfaitement centré.

La transformation de cette lampe tempête a été publiée par :

SYSTEME "D"
LA REVUE DES BRICOLEURS

POUR VOUS, MADAME...

Le soufflé à la Française

POUR QUATRE PERSONNES :

120 gr. de beurre ou de margarine; 80 gr. de farine; 5 œufs; 150 gr. de Gruyère râpé; 1/2 litre de lait; sel, poivre.

Dans une casserole faites fondre 100 gr. de beurre ou de margarine.

Versez la farine. Tournez vivement. Elle absorbe le beurre ou la margarine pour former une masse de pâte que vous délayez avec le lait froid. Salez et poivrez.

Laissez cuire doucement pendant quelques minutes sans cesser de tourner. Le mélange prend peu à peu l'aspect d'une crème.

Retirez la casserole du feu et incorporez rapidement les 5 jaunes d'œufs, puis le fromage râpé.

Travaillez bien le mélange avant d'y ajouter les blancs d'œufs battus en neige très ferme.

Mélangez-les avec précaution à la préparation, afin de ne pas les faire tomber.

Enduisez de beurre ou de margarine le fond et les parois d'un moule à soufflé.

Versez-y la préparation. Mettez à four chaud pendant vingt-cinq minutes environ.

LES SECRETS DE LA REUSSITE

● Ne pas ouvrir le four pendant la cuisson du soufflé. En ouvrant le four vous y laissez pénétrer de l'air froid qui modifie la température intérieure du four. Cette modification entraîne « l'effondrement » du soufflé.

● Mettez une pincée de sel dans les blancs d'œufs. Ils monteront mieux et plus vite et la neige restera plus ferme.

ATTENTION : Nos lecteurs pourront recevoir gratuitement sur simple demande un spécimen de la revue CHEZ VOUS. Les demandes devront nous parvenir avant la fin du mois.

Les recettes de L'AILLADE DE MOUTON et du SOUFFLE A LA FRANÇAISE ont été publiées par CHEZ VOUS, revue mensuelle de CUISINE ENTRETEN et DECORATION.

COMME EN PROVENCE : L'AILLADE DE MOUTON.

POUR QUATRE PERSONNES :

330 gr. de riz;
3 noix de beurre, de margarine, etc...;
600 gr. d'épaule de mouton;
50 gr. de saïndoux;
1 boîte de purée de tomate;
5 gousses d'ail;
Bouquet garni;
1 oignon;
Eau ou bouillon blanc;
Sel, poivre;
1 petite cuillerée à café de sucre en poudre.

PELEZ, hachez l'oignon et faites-le revenir dans une noix de beurre ou de margarine. Lorsqu'il est légèrement doré, mouillez avec l'eau ou le bouillon blanc (deux fois le volume du riz). Laissez cuire à petits bouillonnements pendant une dizaine de minutes. Servez-vous de ce bouillon (passé) pour faire cuire le riz.

FAITES fondre 2 noix de beurre ou de margarine, ajoutez le riz sec (s'il a été lavé, épongez-le). Remuez, ne le laissez pas prendre couleur, mais attendez que le riz absorbe la graisse. Mouillez avec l'eau bouillante (une fois et demie le volume du riz). Assaisonnez. Couvrez immédiatement. Faites cuire à très faible ébullition jusqu'à l'absorption complète du liquide.

DECOUVREZ, laissez encore quelques instants sur un tout petit feu. Délicatement, avec une fourchette, amenez le riz qui est au fond de la casserole. Cette opération doit se faire avec beau-



coup de soin, afin de ne pas briser les grains de riz.

FAITES FONDRE le saïndoux; ajoutez le mouton coupé en petits morceaux; lorsqu'il est bien doré, ajoutez les gousses d'ail, le bouquet garni, la purée de tomates, le sucre, un peu de bouillon. Laissez mijoter doucement pendant une heure quinze.

DRESSEZ LE RIZ en couronne; mettez au centre l'aillade de mouton, servez la sauce en saucière.

COURRIER DU V B

Nous adressons nos remerciements à notre ami Jules Frey, 14, rue Thiers, à Belfort, pour l'envoi de la photo du Kappel - Villingen de 1944 qui va aller rejoindre dans notre Album-Photos la magnifique collection qui y est rassemblée. Notre ami Frey nous écrit :

« Je viens vous remercier pour l'envoi de votre « Lien ». Je pense que c'est le camarade Abt, de Belfort, qui vous a certainement fait part de mon vœu de refaire partie de l'Amicale car j'ai déjà fait partie, et ensuite j'ai quitté, mais je voudrais revenir si cela m'est possible. Je vous joins une photo du Kappel. Et vous fait parvenir la somme de 400 francs par la poste. En vous remerciant d'avance l'acceptation de mon adhésion, veuillez transmettre une bonne poignée de main à tous les amis. »

La lettre de notre ami Frey nous a fait bien plaisir. Nous sommes heureux de recevoir à l'Amicale sa nouvelle adhésion. Notre groupement est ouvert à tous. Et c'est avec joie que nous accueillons ceux qui étaient partis. Le but de notre Amicale est clairement défini : Aider nos camarades

dans le besoin. Pour sa réalisation, le concours de tous nous est nécessaire.

Une lettre de notre ami Cartigny, 2, rue du Nord, à Petite-Forêt (Nord), qui s'excuse de ne pouvoir participer à notre Journée du 19 octobre par suite d'un deuil récent :

« Présente mes excuses pour le 19 octobre car je regrette beaucoup de n'avoir pu être des vôtres cette année et qu'il soit dit très haut que tous les anciens Gefang encore loin de l'Amicale perdent une amitié et un secours précieux et inestimable. Car, crois-moi, je n'ai pas reçu des groupements ou organismes régionaux auxquels j'appartiens de marques de sympathie comparables aux vôtres. »

Notre ami Saraben, en vacances au pays catalan, nous apporte de bonnes nouvelles de notre ami Schram André, Tabacs et Articles de sports et pêche, à Argelès (Pyrénées-Orientales), qui adresse son amical souvenir aux anciens d'Ulm et en particulier à notre ami Wenger (son équipier de football), et espère rendre visite à ses anciens amis du groupe parisien. Notre ami Schram se fera un plaisir d'aider de ses conseils les amateurs de beaux sites et de bons repas, ainsi que les amis pêcheurs débutants ou chevronnés. Il se rappelle au bon souvenir de l'ami Vialard.

Une visite sympathique est celle

que nous fit notre ami René Diehl, de Laval (Mayenne). Notre ami est venu chercher le gros lot de la dernière loterie. Il a profité d'un voyage à Paris pour venir chercher son magnifique prix et rencontrer, c'était le premier jeudi du mois de septembre, tout le Bureau au grand complet. La remise du gros lot eut lieu au Bar du Bouthéon et fut copieusement arrosée. Notre ami Diehl nous a chargé de transmettre à son ami Hahan son meilleur souvenir.

Une carte de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) : « Pays superbe, temps épatant, randonnées idem. Le pianiste du Wald-Hôtel. » Et c'est notre ami Georges Galtier qui en est l'expéditeur. Nous remercions l'ami Georges de sa belle carte qui nous a pourtant plongés dans la plus profonde perplexité. Pourquoi l'avait-on amicalement surnommé Moumoute au Waldho, il n'en voit pas la raison ? Et ce qu'il y a de plus fort, nous non plus ! Qui pourra nous donner la solution de cet angoissant problème ?

Notre ami Aiz, 17, rue Pierre-Ronsard, à Arcueil (Seine), nous demande des renseignements pour un voyage en Allemagne. Notre secrétaire lui a envoyé la marche à suivre pour obtenir tous les renseignements indispensables et nous espérons qu'il est à l'heure actuelle en leur possession. Nous lui souhaitons bon voyage et espérons qu'il voudra bien nous adresser un petit compte rendu de son excursion Outre-Rhin ; cela peut

intéresser nombre de nos camarades.

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous notre ami Pierre Critot, 188, route de Saint-Omer, à Saint-Martin-lès-Boulogne (Pas-de-Calais).

Notre ami Critot a été longtemps le seul Français du Kommando d'Ober-Dischingen, qui comprenait une douzaine de camarades belges. Critot adresse à ceux-ci son amical souvenir et espère en revoir plusieurs à la réunion franco-belge du dernier dimanche d'avril 1959.

Nous apprenons — avec beaucoup de retard — la naissance de Françoise Debenne, fille de notre ami Henri Debenne, à Aumont (Jura). Cette naissance porte à six le nombre des héritiers Debenne.

L'Amicale et les anciens d'Eberhardzell envoient à notre ami et à son épouse leurs chaleureuses félicitations et leur disent : « Attention si vous continuez, le prochain objectif c'est la douzaine ! »

CARNET DU V B

Notre ami René Fouchs, 4, avenue du Maréchal-Leclerc, à Sedan, nous écrit :

« J'aurais voulu avoir une attestation d'un camarade qui m'a connu à l'hôpital, car je suis passé deux fois au Wald Hôtel. La première fois que j'avais été comotionné alors que je travaillais à la carrière à Hôberg où j'étais pour évader. La deuxième fois

j'y suis passé pour un doigt écrasé après avoir passé cinq mois là-haut. C'était l'hiver 1942 (décembre 41 à mai 42)... Vous serait-il possible de regarder dans vos dossiers si vous avez ces deux camarades : Savornin Albert et Sainte-Marie ou Saint-Etienne. Ces deux prisonniers se sont évadés avec ceux de Saint-Georgen et ont passé cinq mois au Hôberg avec moi. Il y en avait un troisième : Pascal, je ne me rappelle plus le nom de famille. Ce dernier a été rapatrié à sa descente du camp disciplinaire. Pourrais-je obtenir une attestation de ces camarades ?... Bien des amitiés à tous les camarades du V B, ainsi qu'à l'abbé Petit et à Papillon. »

Nous demandons à nos camarades qui auraient connu Fouchs à ce moment précis de sa captivité de bien vouloir se manifester en lui adressant l'attestation qu'il désire obtenir.

HISTOIRE DE FOU

(Suite de la page 1)

des. Car ce que tu as fait, c'était encore pire que l'évasion. D'ailleurs, vois le petit nombre de fous rapatriés à côté du nombre d'évadés qui ont réussi. Aussi je crois qu'une décoration sanctionnant votre conduite en captivité serait la bienvenue. Mais voilà, médicalement on vous a reconnus fous, donc vous ne pouvez passer pour des gens ayant agi sciemment, et on ne peut pas vous attribuer le mérite d'un résistant.

— En conclusion, il fallait être vraiment fou pour faire ce que nous avons fait... Tiens, allons trinquer, ça vaudra beaucoup mieux ! »

H. Perron.

Nous rappelons à nos camarades que nos REUNIONS MENSUELLES ont lieu le

1^{er} JEUDI DE CHAQUE MOIS à partir de 18 h. 30 au Siège de l'Amicale

Elles sont suivies d'un dîner facultatif.

Prix du dîner : 450 fr.

Nous espérons que nous c a m a r a des viendront nombreux, avec leur famille, participer à ces réunions amicales et fraternelles.

Waterman



La meilleure encre...
traitée à l'HEXA-fluid

CABINET DUREY

(Membre du V B. N° 2771)

1, rue de l'Aqueduc PARIS (10^e) — Nord 88-59

GARANTISSEZ-VOUS contre tous les accidents, pour quelque cause que ce soit

et où que ce soit **INTERROGEZ-NOUS**

Le Gérant : PIFFAULT
At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris

Les Kommandos de Schramberg adressent à leurs camarades des autres Kommandos du Stalag V B leurs vœux les plus sincères pour l'année 1959.

Nos amis lyonnais prévoient d'organiser, dans le courant du mois d'octobre 1959, un

GRAND RASSEMBLEMENT, A LYON

qui réunira les régions du Sud-Est, de l'Est, du Midi, etc..., en présence, évidemment, des représentants des Amicales Nationales de Paris.

Pour faciliter cette organisation, et pour que se rassemblement ait le maximum de succès, fais, dès maintenant, parvenir ton inscription de principe au responsable :

G. Samèle, Amicale des Stalags V
16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er})

ECHOS DE BELGIQUE

Dans ce journal nous avons toujours vanté les bienfaits de l'entraide. Nous reconnaissons que sans ce magnifique mouvement de solidarité la vie de notre Amicale serait bien précaire. Mais l'amitié qui unit tous les membres du Stalag V B est un puissant levier de combat et nous devons pour vaincre maintenir notre union. Nous sommes heureux de publier un article de notre ami J. Abras, que nous avons relevé dans le journal de nos camarades belges, « Stalag V », et qui traite excellemment d'un sujet qui nous tient tant à cœur :

L'UNION

Ce petit mot nous laisse entrevoir de belles perspectives ; et nous ouvre de larges horizons... En effet, si l'union existait réellement

dans la Société, dans les familles, dans la vie professionnelle, si l'union existait entre les peuples, comme la vie serait belle !

L'épreuve endurée en commun favorise l'éclosion d'un climat de compréhension et contribue au rapprochement des hommes. Par contre, les périodes de vie facile, exemptes de grands soucis matériels, ne sont pas de nature à unir les êtres humains.

Les jours sombres de l'exil furent pour nous tous une occasion unique de sceller des amitiés qui ne peuvent pas cesser d'exister. Nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas laisser s'effriter les liens si puissants de commune solidarité du temps de notre captivité ; si nous venions à oublier ce devoir, nous porterions la grave responsabilité de n'avoir pas con-

tribué à maintenir cet édifice magnifique d'entraide qui est le prix de tant de souffrances physiques et morales.

Continuons donc à entretenir dans toute la mesure du possible la flamme ardente de l'union au sein de l'Amicale des Stalags V.

Plus que jamais l'entraide est nécessaire.

Les années qui passent amènent de nouvelles épreuves pour certains d'entre nous, aussi devons-nous rester fidèlement attachés à notre groupement.

Aucune excuse ne peut légitimer une désertion car certains de nos frères, de plus en plus nombreux, attendent de nous le geste qui console et qui sauve.

J. Abras.

AUX KOMMANDOS D'ULM

REMERCIEMENTS

Mme Roger Bader et sa famille, très touchées des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous adressent leurs bien sincères remerciements.

Nos camarades Anciens d'Ulm : Labaigt, Hinz, Letellier, Fauchoux, Crouta, Schroeder, Blanc, Fillon, Batut, Duez, Rein, Lelong, Antoine, Brenkle, Yvonet, Vialard, étaient venus s'incliner devant la dépouille de leur regretté camarade, tandis que Yvonet, au nom des Anciens d'Ulm, Amicale V B, déposait une magnifique gerbe, dans un suprême adieu.

ON NOUS COMMUNIQUE :

Le docteur Rollier, ancien toubib du Vorwerk XIII, médecin-chef au Centre hospitalier de Casablanca, représente le Maroc au Congrès Mondial de la Médecine à Tokio.

Ce dernier est bien connu au Maroc et dans tout le Monde pour ses recherches et travaux très avancés sur la lèpre.

Nos sincères félicitations.

Il n'est jamais trop tard pour se mettre à jour de sa cotisation pour 1959 :

Ulm V B : 700 francs.

Vous faciliterez la tâche de notre trésorier qui vous rappelle son C.C.P. : Constant Yvonet, Paris 10.342.48.

Merci pour lui.

NOS PROCHAINES REUNIONS :

13 Février - 13 Mars

A l'issue de ces réunions, il vous sera toujours possible, pour une somme très modique, de rester dîner et terminer agréablement la soirée.

Mesdames, vous êtes cordialement invitées à nous rejoindre.

Mais, dès à présent, retenez bien cette date :

10 mai 1959

Journées des Anciens d'Ulm et de Schramberg et du V B.

Reservez cette journée. A tous, amicalement.

L. Vialard.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms)
demeurant à
Membre de l'Amicale du Stalag V B,
donne par les présentes pouvoir à M
également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 15 mars 1959.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandataire, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi, je promets à l'avance aveu et ratification.

Fait à
(Signature précédée des mots : Bon pour pouvoir.)